



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_02_06

Date de convocation du conseil : 31 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 23

Absents excusés :

Mme HERAUD Murielle
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. VIGIER Pascal
Mme VRILLAUD Bernadette

Objet : Rectification de l'orthographe de noms de rues de Montmoreau

Secrétaire de séance : Madame CAILLETEAU Murielle

Monsieur HERBRETEAU, adjoint en charge de l'adressage, rappelle lors de la séance du 3 février 2021, le Conseil municipal a validé la nouvelle dénomination des rues de la commune de Montmoreau. Cependant, de nouvelles informations ont révélé des incohérences sur l'orthographe de deux noms de rues :

Orthographe sur la délibération D2022_4_40 publiée le 13/04/2022	Orthographe dans la Base des adresses nationales	Orthographe sur panneaux de signalisation actuels	Orthographe Correspondante à l'Histoire
Rue Saint Deny	Rue Saint Deny	Rue Saint Denys	Eglise Saint Denis (Classée monument historique en 1846)
Avenue Henri Dunant	Avenue Henry Dunant	Avenue Henry Dunant	Espace Henry Dunant (Fondateur de la Croix Rouge)

Une délibération est nécessaire, conformément aux compétences du Conseil municipal en matière de dénomination des voies. Cette délibération permettra également de transmettre ces modifications à La Poste, afin qu'elles soient intégrées à la base nationale *Data Adresse*.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'orthographe à retenir pour ces deux noms de rues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Rectifier la Rue St-Denys en Rue St-Denis**
- **Rectifier l'Avenue Henri Dunant en Avenue Henry Dunant**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 05/02/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/02/2025

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN